



Rambouillet Territoires
1 rue de Cutesson - ZA du Bel Air
BP 40036 - 78511 Rambouillet Cedex
Tél : 01 34 57 20 61 - Fax : 01 34 84 01 57

CC1904FI22 Taux des impôts ménages 2019 – Taxe d'habitation, Taxe Foncière Bâti, Taxe Foncière Non Bâti

Conseil communautaire du lundi 8 avril 2019

Convocation du 2 avril 2019

78120 RAMBOUILLET

Affichée le 2 avril 2019

Présidence : Marc ROBERT

Secrétaire de Séance : Paulette DESCHAMPS

Conseillers titulaires		Suppléants	Absents représentés par
ALIX Martial	PT	GUYOT Jean-Marc	
ALLES Marc	PT	CHANCLUD Maurice	
BARBOTIN Gaël	PT		
BARON Jean-Louis	PT		
BARTH Jean-Louis	A		
BATTEUX Jean-Claude	PT	ALOISI Henri	
BEBOT Bernard	PT		
BEHAGHEL Isabelle	PT	MORVANNIC Christian	
BERTHIER Françoise	A	ROSTAN Corinne	
BLANCHELANDE Jean-Pierre	A		
BONTE Daniel	PT		
BOURGEOIS Bernard	PT	LECOURT Guy	
BRUNEAU Jean-Michel	PT		
CABRIT Anne	PT	BOURGY Jean-Hugues	
CARESMEL Marie	REP		CHRISTIANNE Janine
CAZANEUVE Claude	PT	PELOYE Robert	
CHEVRIER Philippe	PT		
CHRISTIANNE Janine	PT		
CONVERT Thierry	PT	DUBOIS Pierre	
CROZIER Joëlle	REP		ROBERT Marc
DAVID Christine	PS	CLECH-VERDIER Florence	
DEMICHELIS Janny	PT	LENTZ Jacques	
DEMONT Clarisse	REP		GOURLAN Thomas
DERMY Christophe	PT	MINGAUT Bernard	
DESCHAMPS Paulette	PT		
DRAPPIER Jacky	PT	BILLON Georges	
FANCELLI Dominique	PT		
FLORES Jean-Louis	PT	VERAGEN Jean-Jacques	
GAILLOT Anne-Françoise	PT	LE MEN Pascal	
GHIBAUDDO Jean-Pierre	PT	KOPPE Pierre-Yves	

GNEMMI Joëlle	REP		BRUNEAU Jean-Michel
GOURLAN Thomas	PT		
GUENIN Monique	PT	OTT Ysabelle	
HILLAIRET Christian	A		
HUSSON Jean-Claude	REP		POUPART Guy
IKHELF Dalila	PT		
JUTIER David	REP		LE VEN Jean
LAMBERT Sylvain	PT	MOREAUX Eric	
LANEYRIE Claude	PT		
LE BER Fernand	REP		LANEYRIE Claude
LE VEN Jean	PT		
LECLERCQ Grégoire	A		
LIBAUDE Régine	PT	FOUCAULT Assunta	
MALARDEAU Jean-Pierre	REP	JOUVE Bernard	DEMICHELI Janny
MAURY Yves	PT	QUINAULT Anne-Marie	
MEMAIN René	PT	RANCE Chantal	
NOEL Olivier	PT	LAGOUGE Christian	
OUBA Jean	PT	DOUBROFF Frédéric	
PETITPREZ Benoît	PT		
PICARD Daniel	PT		
PIQUET Jacques	PT		
POISSON Jean-Frédéric	A		
POMMET Raymond	PT		
POULAIN Michèle	PT		
POUPART Guy	PT	DARCQ Patricia	
QUERARD Serge	PT	SAISY Hugues	
RESTEGHINI Marie-Cécile	PT		
ROBERT Marc	PT		
ROGER Isabelle	PT		
ROLLAND Virginie	PT		
SALIGNAT Emmanuel	A	HOIZEY Florence	
SCHMIDT Gilles	REP		FANCELLI Dominique
SIRET Jean-François	PT		
TROGER Jacques	PT	BARDIN Dominique	
YOUSSEF Leïla	PT		
ZANNIER Jean-Pierre	PT	THEVARD Nicolas	

PT : présent titulaire – PS : présent suppléant - Rep : Représenté - 0 : ne prend pas part au vote - X : ne siège pas – A : absent excusé

Conseillers : 66	Présents : 50	Représentés : 9	Votants potentiels : 59	Absents : 7
	Présents titulaires : 49			
	Présents suppléants : 1			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 1609 nonies C et 1636 B du Code Général des Impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016362-0001 en date du 27 décembre 2016 portant fusion de Rambouillet Territoires Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines et de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016363-0001 en date du 28 décembre 2016 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Rambouillet Territoires à compter du 1er janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2019-01-29-007 en date du 29 janvier 2019 portant modification des statuts de Rambouillet Territoires,

Vu la délibération du conseil communautaire n°CC1704FI09 en date du 10 avril 2017 fixant les taux de taxe foncière 2017 et prévoyant une intégration fiscale progressive sur 3 ans,

Vu la délibération du conseil communautaire n°CC1804FI12 en date du 9 avril 2018 fixant les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière 2018,

Vu l'information donnée à la commission des finances le 28 mars 2019 et au bureau communautaire le 1^{er} avril 2019,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité**

DECLARE ne pas modifier les taux des taxes d'habitation et foncière pour l'année 2019,

FIXE le taux de taxe d'habitation à 6,19 %

- le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 0,473 %
- le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2,84 %,

DONNE tout pouvoir au Président ou à son représentant pour l'application de cette délibération ou son intention.

Fait à Clairefontaine-en-Yvelines, le 8 avril 2019

Marc ROBERT,
Maire de Rambouillet,
Président de Rambouillet Territoires

